2025 - 006

Envoyé en préfecture le 03/03/2025
Reçu en préfecture le 03/03/2025
Publié le
ID : 030-213000094-20250224-25_6_AFFRECNE24-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

D E L I B E R A T I O N

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de convocation :

20 février 2025

Date d'affichage :

20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 24 février, à 20 heures, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Roger **LAURENS**, Maire.

Présents : Elodie **BRUN**, Sabine **GRZYB**, Marie Hélène **VIVENS,** Gérard **ABRIC,** Yannick **BOURRIE**, Alain **BOUTONNET**, Jacques **BOUTONNET**, Dominique **CAUVAS,** Roger **LAURENS**, Sylvain **TARDIF.**

Excusé : Odile **COLOMB** procuration à Marie Hélène **VIVENS**

Secrétaire de séance : Alain **BOUTONNET**

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2024 ⇨ M 57 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Alain **BOUTONNET**

Alain **BOUTONNET**, Adjoint aux finances rappelle l'arrêt des comptes de l'exercice 2024, et l'adoption du Compte Financier Unique 2024. Il propose aux membres du conseil les affectations suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent 2024 reporté	……	15 236.02 €
Dépenses de fonctionnement 2024	……	474 838,92 €
Recettes de fonctionnement 2024	……	501 635,79 €

Excédent de fonctionnement 2024		***42 032,89 €***

SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit 2023 reporté	……	18 271,51 €
Dépenses d'investissement 2024	……	130 269,13 €
Recettes d'investissement 2024	……	264 027,89 €

Excédent d'investissement 2024		***115 487.25€***

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de **42 032,89 €** en fonctionnement. La somme de **42 032.89 €** sera inscrite en Recettes de Fonctionnement la ligne 002 du budget 2025.

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un excédent de **115 487,25 €** en investissement qui sera inscrit en recettes d'investissement sur la ligne budgétaire 002 du budget 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :**

APPROUVE les affectations des résultats de fonctionnement et d'investissement présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.

Roger **LAURENS**
Maire d'Alzon

MAIRIE D'ALZON
REPUBLIQUE FRANÇAISE
30770 (Gard)

Certificat d'affichage du _____ au _____.

Envoi au contrôle de légalité le : _____